

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 juillet 2022 le conseil d'arrondissement a adopté la résolution et le règlement suivants :

PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-140

« Projet particulier visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment à usage industriel situé au 11 825, avenue J.-J.-Joubert, sur le lot 1 075 849, ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement pour cet établissement – district de La Pointe-aux-Prairies »

Cette résolution a été jugée conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire et un certificat de conformité a été délivré le **15 juillet 2022** par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard de cette résolution.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE cette résolution entre en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-045

« Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) de manière à créer les zones 618 et 619 à même une partie de la zone 380 et à autoriser la classe d'usages « P1 – institutions locales » dans la zone 492 - district de Rivière-des-Prairies. »

Ce règlement a été jugé conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et le certificat de conformité a été délivré le **15 juillet 2022** par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard de ce règlement.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette résolution et de ce règlement dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12 090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 26 juillet 2022

Le secrétaire d'arrondissement
M^c Joseph Araj